

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNES DE TOULOUSE ET DE COLOMIERS

VOIE DE LIAISON MULTIMODALE DES RAMASSIERS - TRONCONS T1 ET T3

du 23 septembre 2013 au 25 octobre 2013 inclus

Description de l'opération soumise à enquête

Sise à l'interface des communes de Toulouse et de Colomiers, l'opération vise à développer un réseau de transports multimodal et intermodal et à accompagner l'expansion socio-économique des ZAC des Ramassiers et de Saint-Martin du Touch.

Traînée sous la forme d'un boulevard urbain multimodal, l'infrastructure envisagée, d'un linéaire total de 2,5 km accueillera la circulation générale des véhicules sur une chaussée à deux fois une voie ou à sens unique selon les tronçons, un site propre dédié aux transports en commun, des pistes cyclables ainsi que des cheminements piétons. Elle est organisée en trois séquences :

- tronçon 1 (200 m) : aménagement multimodal de la route de Bayonne entre le giratoire de la Fontaine Lumineuse et le carrefour de Chèvrefeuille et raccordement au site d'Airbus,
- tronçon 2 (1 km) : création d'une voie de liaison multimodale entre le carrefour de Chèvrefeuille et le boulevard de l'Europe,
- tronçon 3 (1,3 km) : réalisation d'un transport en commun en site propre dans la ZAC des Ramassiers entre le boulevard de l'Europe et la limite Sud de la ZAC.

Seule la réalisation des tronçons 1 et 3 est soumise à la présente enquête. L'aménagement du tronçon 2 a été, en effet, déclaré d'utilité publique le 24 avril 2012.

Autorité responsable du projet auprès de laquelle toute information peut être demandée.

La voie multimodale des Ramassiers - tronçons 1 et 3 - est conduite sous maîtrise d'ouvrage de la communauté urbaine Toulouse Métropole - domaine des infrastructures, bâtiment Marengo Ovale, 1 place de la Légion d'Honneur 31000 Toulouse Tél : 05 81 91 74 23 - auprès de laquelle toute information peut être demandée.

Objets de l'enquête

L'enquête environnementale unique comprend deux objets :

- l'utilité publique des travaux nécessaires à la réalisation de la voie multimodale des Ramassiers tronçons 1 et 3,
- la détermination des parcelles constituant l'emprise de l'opération.

Durée de l'enquête

L'enquête se déroulera pendant 33 jours entiers et consécutifs du lundi 23 septembre au vendredi 25 octobre 2013.

Lieux et siège de l'enquête

L'enquête est ouverte dans les communes de Toulouse et de Colomiers.

La communauté urbaine Toulouse Métropole, domaine des infrastructures, bâtiment Marengo Ovale, 1 place de la Légion d'Honneur 31000 Toulouse, est désignée siège de l'enquête.

Désignation du commissaire enquêteur

L'enquête publique sera conduite par Mme Myriam de Balorre, exploitante agricole, désignée par le président du tribunal administratif de Toulouse le 26 juin 2013.

En cas d'empêchement, Mme Myriam de Balorre sera suppléé par M. Georges Aiban, retraité.

Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête dont l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale

- Dans les administrations suivantes :

Le dossier d'enquête unique, dont l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, restera déposé, pendant toute la durée de l'enquête, à la communauté urbaine de Toulouse Métropole, à la mairie de Colomiers ainsi qu'à la mairie de quartier de Saint-Martin du Touch (commune de Toulouse).

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des administrations précitées.

- Sur les sites internet suivants :

www.haute-garonne.gouv.fr/enquetevoiedesramassiers
www.toulouse-metropole.fr

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations, propositions et contre-propositions

- Consigner ses observations sur les registres d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête le public pourra consigner ses observations sur l'un des quelconques registres d'enquête ouverts à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture des lieux suivants :

- la communauté urbaine Toulouse Métropole, bâtiment Marengo Ovale, 1 place de la Légion d'Honneur 31000
- la mairie de quartier de Saint Martin du Touch, 2, rue Sentenac à Toulouse,
- la mairie de Colomiers, 1 place de l'Hôtel de Ville.

- Adresser un courrier au commissaire enquêteur

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra adresser ses observations, par courrier, à Mme Myriam de Balorre, commissaire enquêteur, au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : communauté urbaine Toulouse Métropole, bâtiment Marengo Ovale, 1 place de la Légion d'Honneur 31000 Toulouse.

Les courriers seront annexés dans les meilleurs délais possibles au registre d'enquête déposé à la communauté urbaine Toulouse Métropole, siège de l'enquête. Afin de faciliter leur recueil et leur prise en compte des observations, les courriers seront réceptionnés au plus tard le vendredi 25 octobre 2013 à 17h00 heures.

- Rencontrer le commissaire enquêteur

Mme Myriam de Balorre, commissaire enquêteur, recevra le public lors des permanences qu'elle tiendra aux jours et heures suivants :

- le **lundi 23 septembre 2013** à la mairie de quartier de Saint Martin du Touch (Toulouse) de 9h00 à 12h00,
La Mairie de quartier de Saint Martin du Touch sera exceptionnellement ouverte ce matin là aux fins d'assurer cette permanence uniquement.
- le **mercredi 9 octobre 2013** à la mairie de Colomiers de 9h00 à 12h00,
- le **vendredi 25 octobre 2013** à la mairie de Colomiers de 14h00 à 17h00
La Mairie de Colomiers sera exceptionnellement ouverte cet après-midi là aux fins d'assurer cette permanence uniquement.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête

Information et obligations des propriétaires

En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les autres intéressés seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant à défaut de quoi ils seront déchu de tous droits à l'indemnité.

Lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur restera déposée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de la Haute-Garonne, à la communauté urbaine Toulouse Métropole, à la mairie de Colomiers et à la mairie de quartier de Saint-Martin du Touch (Toulouse) où le public pourra en prendre connaissance.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant au préfet de la Haute-Garonne - Direction des relations avec les collectivités locales - 1 place Saint Etienne - 31038 Toulouse Cedex 9.

Enfin, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés sur les sites internet suivants :

www.haute-garonne.gouv.fr/enquetevoiedesramassiers
www.toulouse-metropole.fr

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue de l'enquête

A l'issue de l'enquête, le préfet de la Haute-Garonne se prononcera, par arrêtés, sur :

- l'utilité publique des travaux nécessaires à la réalisation de la voie multimodale des Ramassiers tronçons 1 et 3,
- la cessibilité des parcelles constituant l'emprise de l'opération.